



CONCOURS PHOTO

RÈGLEMENT 2024

PRÉSENTATION DU CONCOURS

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise vous propose, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), un concours photographique vous invitant à partager et immortaliser votre regard sur la faune, la flore et les paysages du territoire.

Nous vous proposons plusieurs thématiques qui aborderont un aspect particulier de la richesse biologique et paysagère du territoire.

- Catégorie du jeune photographe (jusqu'à 18 ans)
- Thématique FLORE / CHAMPIGNON / MOUSSE
- Thématique FAUNE
- Thématique PAYSAGE

CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert gratuitement aux photographes de tous âges, professionnels, amateurs ou débutants. Seules les photographies prises sur le territoire de la CC Sud Côte Chalonnaise et envoyées sur la durée du concours seront acceptées.

Chaque thématique sont indépendantes, les participants peuvent donc concourir sur plusieurs thématiques. Pour la catégorie « jeune photographe », le candidat pourra fournir une photographie portant sur la thématique de son choix.

Chaque participant fournira 2 photos maximum par thématique. Les photos envoyées devront être transmises avant la date butoir. Pour être valides les photos devront s'inscrire dans le thème choisi.

Les photographies illustreront la thématique choisie. Concernant la faune et la flore, il s'agira de faune sauvage et de flore sauvage, sur plan large ou vue cadrée (sur une espèce ou un détail macroscopique...).

Les photographies et le bulletin de participation complété seront envoyés par mail à l'adresse suivante : natura2000@ccscc.fr en respectant la date limite imposée.

Dans le mail devront être indiqués :

- Le nom et prénom du participant (s'il s'agit d'un enfant, veuillez ajouter le nom et le prénom d'un des parents + autorisation parentale)
- Le numéro de téléphone (portable si possible)
- Le nom des photographies envoyées
- La date et la localisation (la plus précise possible) de la prise de vue
- Si connus, l'espèce ou groupes d'espèces de la photo
- Si des retouches ont été appliquées, merci de les spécifier. Le mieux étant de ne pas les retoucher pour ce concours.

Rappel : envoi maximum de deux photographies par thématique soit un maximum de 6 photos par participant si participation aux 3 thématiques.



Chaque photographie devra respecter les indications suivantes :

- Poids : 3 Mo minimum et maximum 10 Mo
- Format JPG ou TIFF, 300 Dpi minimum
- Photographie Couleur ou Noir et Blanc (pas de filtre ou autre dénaturation)
- Tous les formats (paysage, portrait, macroscopie, panoramique...) sont acceptés
- **Le nom devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg »**

Les droits d'auteur des photographies soumises sont détenus par le participant, cependant, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise à exploiter les photographies envoyées dans le cadre du concours, sur tous les supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats. La CC Sud Côte Chalonnaise s'engage à toujours mentionner les copyright lors de l'utilisation de ces photographies.

Date limite d'envoi des photos : 15 juillet 2024 à 12h00

Période de validité des photos : de juillet 2022 à juillet 2024

DIRECTIVES PHOTOGRAPHIQUES

Les participant.es s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel, sont exclus les animaux domestiques y compris les catégories « NAC »*.

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage, leur habitat ainsi que les espaces naturels, il est demandé de ne pas cueillir la flore photographiée.

Sont interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces :

- Les photos au nid d'une espèce
- L'appâtage
- La dégradation et cueillette de la flore
- Pas de manipulation d'espèce

En cas de doute, le jury se réserve le droit de contacter le/la participant(e) pour demander les conditions de prise de vues.

NON VALIDITÉ DE PARTICIPATION

Une participation sera considérée comme invalidée si :

- Le dossier de réponse est incomplet
- Le non respect de la date butoir fixée, la date de réception du dossier faisant foi
- Le format de photos ne respectant pas les conditions
- Le thème n'est pas respecté
- Les directives photographiques ne sont pas respectées

Le jury se réserve le droit de refuser toute photo qu'il jugera non conforme au concours.

*NAC : Nouveaux Animaux de Compagnie (exemple : rongeurs, oiseaux, reptiles...)



Prix et exposition

Catégorie jeune : seront récompensées les 3 meilleures photos par le jury parmi les participants âgés de moins de 18 ans.

Catégorie adulte : seront récompensées les 3 meilleures photographies sélectionnées par le jury.

Catégorie Grand Prix du Jury : sera récompensée la photo ayant attiré l'attention du jury, photo issue de la catégorie jeune ou adulte, n'ayant pas été primée dans les autres catégories.

Catégorie coup de Cœur du public : sera récompensée une photo toutes catégories confondues que le public aura primée suite à un vote en ligne.

Prix : Livres – Tirages – matériel

Catégorie Jeune 1 ^{er} Prix	Catégorie adulte 1 ^{er} Prix			Pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de chaque catégorie	Grand Prix du Jury	Coup de Cœur du Public
	Faune	Flore	Paysage			
Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée	Impression grand format de la photo primée
Pack de livres naturaliste	Guide des traces et indices d'animaux	Guide des fleurs sauvages			Abonnement de 1 an à la revue Salamandre	Livre Agir pour la nature au jardin
Paire de jumelles	Livre Agir pour la nature au jardin	Livre Agir pour la nature au jardin	Livre Agir pour la nature au jardin		Livre Agir pour la nature au jardin	



JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Plusieurs jurys seront composés suivant les catégories :

Pour les catégories adultes et Grand Prix du Jury

Volontaires du comité de pilotage

2 photographes professionnelles du territoire

Le musée Nicéphore Niepce de Chalon-sur-Saône

Le chargé de biodiversité et Natura 2000 de la CC Sud Côte Chalonnaise

Pour le prix des jeunes :

Ensemble de professeurs volontaires

Ensemble d'élèves volontaires

Pour le coup de cœur du public :

Photo primée en ligne par le grand public.

Pour chaque thématique, une première sélection sera opérée, un pool de 10 photos maximum par catégorie sera sélectionné. Ce pool sera mis en ligne pour le vote « Coup de cœur du public », le grand public donnera son avis sur 40 photos.

Les Jurys retiendront 3 photos par catégories (jeunes et adultes) et une photo Grand Prix du Jury.

Au terme du concours seront donc lauréats :

- 3 photos de la catégorie jeunes
- 3 photos de la catégorie adulte faune
- 3 photos de la catégorie adulte flore/mousse/fonge
- 3 photos de la catégorie adulte paysage
- 1 photo Grand Prix du Jury
- 1 photo coup de cœur du public

Au total, 14 photos seront donc imprimées, exposées et récompensées.

PHOTOS GAGNANTES

Les gagnants seront informés par courriel dans les semaines qui suivront la fin du concours.

Les clichés lauréats seront publiés sur le groupe Facebook de l'Atlas de la Biodiversité ainsi que sur le site de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

Les photographies sélectionnées seront tirées en format A3 pour être exposées lors de la cérémonie de remise des prix.

CONTACT

Pour toute aide ou informations complémentaires : natura2000@ccscc.fr ou par téléphone au 03 85 45 82 97.



BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO 2024

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

EN SUD CÔTE CHALONNAISE

NOM ET PRÉNOM

Si mineur, nom et prénom d'un parents

ADRESSE.....

COMMUNE.....

TÉLÉPHONE.....

ADRESSE MAIL.....

-SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ EN SUD CÔTE CHALONNAISE (cochez la ou les thématiques auxquelles vous participez)

Thématique FLORE / CHAMPIGNON / MOUSSE

Thématique FAUNE

Thématique PAYSAGE

Catégorie JEUNE PHOTOGRAPHE

-DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS

-AUTORISE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION EN LIEN AVEC L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

FAIT À

LE

SIGNATURE DU CANDIDAT

Bulletin à retourner par mail avec vos photos, nom prénom, numéro de téléphone, titre, date et lieu pour chaque photo et copyright : natura2000@ccscc.fr